

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 11 juin 2019

À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi onzième jour du mois de juin deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière sont également présentes.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas est absent.

176-06-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant:

- .- 5.17 intitulé « Accompagnement du Ministère des Affaires municipales et Habitation pour le renouvellement de l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon »

ADOPTÉE

177-06-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

178-06-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

----- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- .- Madame Najwa Ashkar Coutya
- .- Madame Michèle Gauthier
- .- Madame Sarah Longtin
- .- Monsieur Richard Favreau
- .- Monsieur Jean-Serge Lacasse
- .- Monsieur Richard Bourdeau

----- **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS**

La liste est déposée.

----- **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

Dépôt est fait des documents.

----- **RAPPORT DE LA MAIRESSE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Conformément aux dispositions de la loi sur les cités et villes, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

179-06-19 PARTICIPATION DES ÉLUS – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de l'activité de financement de la Chambre de commerce et d'industriel Royal Roussillon en collaboration avec la chambre de commerce du Grand Châteauguay, à se tenir le 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la conseillère Julie Rondeau ainsi que monsieur le conseiller Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc de participer à l'activité;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

180-06-19

PARTICIPATION D'UN ÉLU - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVE-SUD

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de l'assemblée générale annuelle de l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud, à se tenir le 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à monsieur le conseiller Sylvain Bouchard de participer;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que celui-ci soit et est par la présente, délégué à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

181-06-19

EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection;

CONSIDÉRANT que le candidat a travaillé à la Ville et que le directeur a été en mesure d'évaluer ses habiletés professionnelles;

CONSIDÉRANT que le candidat a réussi les différentes étapes du processus de dotation;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur François Deniger à titre de contremaître aux conditions suivantes:

§ le salaire annuel est fixé à 1.17% du minimum de la classe 5 (92 550\$);

§ les avantages sociaux consentis sont ceux dans le code des conditions des employés cadres à l'exception des dispositions concernant:

.- les vacances qui seront de dix (10) jours pour l'année 2019, vingt (20) jours à compter de l'année 2020 et selon les dispositions du code pour les années suivantes. Si monsieur Deniger quitte l'organisation en 2019, ladite banque de vacances sera calculée au prorata du temps réellement travaillé.

§ La période de probation est de douze (12) mois;

§ La progression dans l'échelle salariale sera applicable en juillet 2020 soit après ladite période de probation;

§ la date d'entrée en fonction de monsieur Deniger est fixée le ou vers le 2 juillet 2019.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

182-06-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - IMMATRICULATION DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les procédures internes de la Société de l'assurance automobile du Québec exigeant qu'une résolution pour l'émission des documents ci-haut mentionnés soit adoptée annuellement;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de déléguer Luc Prévost, directeur du Service des travaux publics, Michel Maclure, contremaître et Carole Laroche, technicienne en administration, afin de procéder pour et au nom de la Ville et à signer tout document requis par la Société d'Assurance Automobile du Québec, ou l'un de ses mandataires relativement à :

- .- l'obtention de certificats d'immatriculation ;
- .- le renouvellement de certificats d'immatriculation ;
- .- l'achat ou la vente ;
- .- la mise au rancart ;
- .- le remisage ;
- .- le remplacement de plaque d'immatriculation ;
- .- le remplacement de certificats d'immatriculation ;
- .- l'obtention de vignette du programme d'entretien préventif ;
- .- le changement de poids.

Pour tous les véhicules et équipements appartenant à la Ville de Sainte-Catherine.

Que la résolution numéro 178-06-18 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

183-06-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICE AVEC LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES RIVES ET DU PARC DE SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT la démission de la directrice par intérim du Récréoparc;

CONSIDÉRANT que la CARP a soumis une demande d'assistance à la Ville de Sainte-Catherine pour exécuter la démarche de dotation pour assurer l'intérim à court terme et pour le processus en vue de combler le poste dépourvu d'un titulaire;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer une lettre d'entente à intervenir entre la Ville et la CARP afin de donner suite à l'entente convenue entre les parties.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

184-06-19 AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS - CROIX-ROUGE CANADIENNE

CONSIDÉRANT que lors de sinistres mineurs (moins de 100 personnes et/ou moins de 72 heures) les occupants de résidence peuvent être complètement démunis et nécessiter une aide directe;

CONSIDÉRANT qu'il est en partie, une responsabilité morale de la Ville de Sainte-Catherine, de voir à un certain bien-être temporaire aux personnes sinistrés;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge canadienne dispose de ressources bénévoles et financières afin d'assurer la prise en charge de ces citoyens lors de sinistres mineurs;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'entente de service aux sinistrés entre la Ville de Sainte-Catherine et la Croix Rouge canadienne et de verser une contribution de 0.17 \$ per capita, représentant un montant de 2937.43 \$ pour 2019-2020. L'entente d'une durée de 3 ans entre en vigueur à la date de signature et est renouvelable pour une seule période d'une même durée.

Que la mairesse (ou le maire suppléant) et la greffière (ou la greffière adjointe) soient et sont par la présente, autorisées à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

185-06-19 APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2019 – TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES RIVE-SUD OUEST

CONSIDÉRANT que les tarifs et les titres de TARSO adoptés par l'Autorité régionale de transport métropolitain doivent être entérinés par les municipalités;

CONSIDÉRANT que la résolution concernant les tarifs 2019 a été adoptée le 25 avril 2019;

CONSIDÉRANT que la nouvelle grille tarifaire de TARSO sera en vigueur à compter du 1er juillet 2019;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'approuver la grille tarifaire 2019 de Transport adapté aux personnes handicapées Rive-Sud Ouest, telle qu'adoptée par l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

186-06-19 APPROBATION DU RÈGLEMENT 2019-18 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine a adopté un règlement 2019-18 décrétant l'acquisition d'un véhicule autopompe et de divers équipements accessoires pour ce véhicule et un emprunt au montant de 930 000 \$ à ces fins;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 2019-18 décrétant l'acquisition d'un véhicule autopompe et de divers équipements accessoires pour ce véhicule et un emprunt au montant de 930 000 \$ à ces fins

Que la présente résolution soit transmise à la ville de Saint-Constant ainsi qu'à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

187-06-19 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE CIRCULATION - BOULEVARD SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par le comité de circulation qui s'est tenu le 7 mai 2019;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'implantation d'interdiction de stationnement sur le boulevard Saint-Laurent adjacent au pont de la rivière Saint-Régis sur longueur de 6 mètres des côtés nord-est et sud-est afin d'y avoir libre accès en cas d'intervention d'urgence.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

188-06-19 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION À L'ARTICLE 22 DE LA LQE AU MELCC - RÉFECTION DE LA RUE GUÉRIN

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de réfection de la rue Guérin, il y a lieu de soumettre une demande de certificat d'autorisation selon l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la firme Shellex Infrastructures (4368894 Canada Inc.) à présenter une demande au MELCC, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour le projet de réfection de la rue Guérin.

Ledit projet ne contrevenant à aucune réglementation municipale, la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MELCC.

Que la Ville s'engage à transmettre au MELCC, dans un délai maximum de 60 jours suivant la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur attestant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le MELCC.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

189-06-19

5244 ROUTE 132 (À PROXIMITÉ DE LA RUE DES MERISIERS) / BONGIA - ACCESSOIRES POUR FUMEURS / AFFICHAGE ET MODIFICATION DES FAÇADES / PIIA / # 2019-0018

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation d'affichage et de réfection des façades;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 6 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'enseigne attachée et de réfection des façades tel que présenté.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

190-06-19

5172 ROUTE 132 (ENTRE LES RUES BRÉBEUF ET DES MERISIERS) / MISS FIT - CENTRE D'ENTRAÎNEMENT (NOUVEAU COMMERCE) / AFFICHAGE / PIIA / # 2019-0019

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation d'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 6 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'application de la charte de la langue française et des règlements découlant du Règlement sur la langue de commerce et des affaires est de la responsabilité de l'Office québécois de la langue française.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'enseigne.

Que des vérifications concernant le respect du projet d'affichage aux dispositions de la Charte de la langue française soient effectuées et, le cas échéant que le projet soit ajusté afin d'y permettre une concordance.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**191-06-19 5044 ROUTE 132 (PRÈS DE LA RUE BRÉBEUF) / MARTIN BOURQUE
- PSYCHOLOGUE / AFFICHAGE / PIIA / # 2019-0020**

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation d'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 6 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'enseigne attachée tel que présenté.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**192-06-19 6685 ROUTE 132 (INTERSECTION DE LA RUE LAURIER) /
AUTOMOBILE CLAIMOUNT / AFFICHAGE ET MODIFICATION DES
FAÇADES / PIIA / # 2019-0021**

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation d'affichage et d'entretien des façades du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le projet semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 5 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'enseigne et d'entretien de la façade tel que présenté.

Toutefois, que les boîtiers d'affichage soient retirés de la façade latérale sur rue.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

193-06-19

INTERSECTION MARIE-VICTORIN ET DES ÉCLUSES / 4325 BOULEVARD MARIE-VICTORIN / REFUS - PROPOSITION DE CHANGEMENT DE ZONAGE DE LA ZONE H-601 / # 2019-0024

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de modification réglementaire pour la zone H-601;

CONSIDÉRANT les orientations d'aménagement présentées dans le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine, règlement 2008-PU-00;

CONSIDÉRANT les orientations d'aménagement des secteurs à développer, redévelopper, ou requalifier du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT les orientations et objectifs du plan d'urbanisme, notamment :

- Optimiser l'utilisation du sol afin d'améliorer la qualité de vie en fonction de la capacité de développement du territoire;
- Améliorer la qualité du paysage urbain et protéger les paysages d'intérêt métropolitain;
- Améliorer l'aspect de la propriété publique dans le corridor du boulevard Marie-Victorin dans la perspective de route panoramique d'intérêt régional;
- Structurer, bonifier et améliorer le cadre bâti et les aménagements privés dans l'axe de la route panoramique du boulevard Marie-Victorin.

CONSIDÉRANT la planification détaillée du boulevard Marie-Victorin laquelle s'inscrit dans un contexte de densité résidentielle et de respect du milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT les objectifs d'aménagement en lien avec la planification détaillée du boulevard Marie-Victorin, notamment :

- La préservation des ouvertures visuelles sur la voie maritime et le centre-ville de Montréal;
- La valorisation du cadre naturel et l'intégration des éléments en milieu urbain;
- La création d'un front bâti continu et respectueux des caractéristiques du caractère riverain du boulevard;
- La conception d'une planification permettant la perméabilité du site, l'utilisation du potentiel des terrains visés et le respect du milieu d'insertion.

CONSIDÉRANT le concept de la Promenade riveraine et de la conception du Pôle Nautique;

CONSIDÉRANT l'identification du boulevard Marie-Victorin en tant que route panoramique;

CONSIDÉRANT l'identification du panorama et des percées visuelles sur le fleuve Saint-Laurent comme paysage d'intérêt métropolitain;

CONSIDÉRANT l'étude de caractérisation des arbres présents sur les lots visés par la demande;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les membres du CCU;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de refuser la demande de modification réglementaire telle que présentée.

Qu'à cet effet, les membres demandent à ce que le requérant soumette un nouveau projet de modification réglementaire adapté au milieu d'insertion et tenant compte des éléments suivants :

- L'implantation des bâtiments doit respecter les caractéristiques riveraines naturelles du boulevard Marie-Victorin et du boulevard des Écluses, notamment la sinuosité de son tracé;
- Le gabarit et l'implantation des bâtiments doivent préserver les perspectives de vues sur la voie maritime, d'éviter l'obstruction des vues panoramiques à partir du boulevard des Écluses, tout en s'harmonisant au cadre bâti existant environnant;
- Dictier une densité résidentielle adéquate et représentative d'une échelle humaine et de la capacité d'accueil du milieu;
- Les caractéristiques du projet doivent démontrer des similitudes avec le cadre bâti environnant en matière de gabarit, d'implantation et d'organisation spatiale et éventuellement au niveau de facture architecturale;
- Le dégagement entre les bâtiments, les propriétés limitrophes et le domaine public doivent être favorables et respectueux du confort de l'échelle humaine;
- L'organisation spatiale du projet doit préserver un dégagement suffisant entre les bâtiments projetés et existants;
- Réfléchir à la juste part entre la préservation et la bonification végétale de qualité pour la densification résidentielle.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

194-06-19

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes payés et à payer du mois de mai 2019, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- .- un montant de 213 612.44\$ pour les déboursés mensuels du mois de mai 2019 (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs en date du 30 mai 2019;

- .- un montant de 1 533 392.92 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs;
- .- un montant de 508 636.65 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 446 836.11 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.

ADOPTÉE

195-06-19

ACCOMPAGNEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT la résolution 19-05E-99 adoptée le 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT la lettre adressée par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à la présidente de la Régie, datée du 7 juin 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir les conditions de réussite de la négociation du renouvellement de l'entente.

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'accompagnement offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avec la collaboration du ministère de la Sécurité publique;

D'autoriser M. Yannick Gignac, directeur régional de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique à participer aux séances de travail du conseil d'administration de la Régie et à y intervenir aux fins de réaliser son mandat.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

196-06-19

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ - SECTEUR KATERI

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2019, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement portant le numéro 2009-Z-64 a été adopté le 9 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 27 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter sans modification, le second projet de règlement numéro 2009-Z-64 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à:

Pour le Secteur Kateri: Modifier la grille des usages et normes de LA zone H-406, afin d'y modifier les normes, notamment au niveau de la structure des bâtiments, du nombre d'étages, du nombre de logements et des dispositions spéciales; Modifier les limites des zones H-406 et H-407 du plan de zonage; Créer le feuillet « E.3 – Plan d'aménagement d'ensemble du Secteur Kateri » à l'annexe « E » intitulé plan d'aménagement d'ensemble.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

197-06-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 845-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 840-18 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 14 mai 2019, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 845-19 modifiant le règlement numéro 840-18 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

198-06-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-19 AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION PAR GAINAGE DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA 1ÈRE AVENUE ENTRE LE BOULEVARD HÉBERT ET LE BOULEVARD SAINT-LAURENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 615 000 \$

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 14 mai 2019, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 846-19 autorisant des travaux de réfection par gainage de l'égout sanitaire sur la 1ère Avenue entre le boulevard Hébert et le boulevard Saint-Laurent et décrétant un emprunt n'excédant pas six-cent-quinze-mille dollars (615 000 \$)

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

199-06-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2012-00 TEL QU'AMENDÉ - SECTEUR KATERI / SEMI-DÉTACHÉS JOGUES

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 14 mai 2019, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement portant le numéro 2012-13 a été adopté le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 27 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2012-13 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2012-00 tel qu'amendé de façon à: intégrer la section 36, « Dispositions applicables à la section H-406 - Secteur Kateri »; remplacer le tableau des dispositions applicables du thème « Travaux de rénovation extérieurs et agrandissement » - Architecture », de la section 27.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

200-06-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 2013-00 TEL QU'AMENDÉ - SECTEUR KATERI

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 14 mai 2019, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement portant le numéro 2012-13 a été adopté le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 27 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2013-05 modifiant le règlement concernant les plans

d'aménagement d'ensemble numéro 2013-00 tel qu'amendé de façon à y introduire des dispositions particulières applicables au secteur Kateri - Zone H-406.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- .- Madame Lucie Gratton
- .- monsieur Richard Favreau
- .- Monsieur Jean-Serge Lacasse
- .- Madame Michèle Gauthier
- .- Madame Aurore Forest
- .- Monsieur Richard Bourdeau

COMMUNICATIONS AU PUBLIC

201-06-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h56.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES,
MAIRESSE

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2019.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Danielle Chevrette, directrice des services financiers et administratifs par intérim